

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L. 951-1-1;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux Comités Sociaux d'Administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en sa séance du 16 mai 2022 portant création du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes ;

VU le procès-verbal de dépouillement et l'arrêté du Président de l'Université de Bourgogne du 9 décembre 2022 proclamant les résultats des élections à la Commission consultative paritaire des agents contractuels de l'Université de Bourgogne ;

VU l'arrêté de composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne du 2 janvier 2023 ;

Compte tenu de la désignation d'une nouvelle représentante des personnels, en remplacement de Monsieur Fabrice BLAISE, communiquée par la FSU le 29 août 2023,

ARRETE

Article 1 : Le Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne est composé comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Vincent THOMAS Président de l'Université de Bourgogne	Monsieur Stéphane TIZIO Vice-Président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale
Monsieur Alain HELLEU Directeur Général des Services	Madame Valérie LORENTZ Directrice des Ressources Humaines

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Matthieu ROSSÉ	Monsieur Philippe VIGNERON
IGE	SAENES
UFR Sciences et Techniques	UFR Lettres et Philosophie
UNSA-Éducation	UNSA-Éducation
Madame Frédérique BESSON	Madame Isabelle GALLET
SAENES	IE
IUT Chalon-Sur- Saône	ICB – UMR 6303
UNSA-Éducation	UNSA-Éducation
Madame Michaële HERBST	Madame Catherine LHUILLIER
ASI	AAE
UFR Sciences et Techniques	UFR STAPS
UNSA-Éducation	UNSA-Éducation
Monsieur Mathieu GUERRIAUD	Madame Yamina ALI
Maître de Conférences	Adjointe Technique RF
UFR Sciences de Santé	IUT Dijon-Auxerre
UNSA-Éducation	UNSA-Éducation
Madame Laurence MAUREL	Monsieur Sébastien LEURENT
Maîtresse de Conférences	Maître de Conférences
INSPÉ Dijon	UFR Sciences et Techniques
FSU	FSU
Monsieur Oumar SOW	Madame Stéphanie BARILLOT
ASI	Technicienne RF
IUT Dijon-Auxerre	Pôle Recherche
FSU	FSU
Madame Anne BUTTARD	Madame Sandrine LANQUETIN
Maîtresse de Conférences	Maîtresse de Conférences
UFR Droit, Sciences Economique et Politique	UFR Sciences et Techniques
FSU	FSU
Madame Stéphanie GAVET	Madame Fanny THEVENOT
ADJAENES	ADJAENES
Pôle Documentation	IUT Chalon-Sur-Saône
FSU	FSU
	Monsieur Dominique GARMYN
Monsieur Philippe MEREAU ADJAENES	Maître de Conférences
IUT Le Creusot	
	IUT Dijon-Auxerre SGEN-CFDT
SGEN-CFDT	
Madame Gioia VAGO-JACQUEMARD	Madame Véronique LAHAIE
Maîtresse de Conférences	ADJAENES
IUT Dijon-Auxerre	IUT Dijon-Auxerre
SGEN-CFDT	SGEN-CFDT

Article 2 : La durée du mandat est fixée à 4 ans et prend effet au 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Le Directeur général des services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de sa publication sur le site internet de l'UB, de son affichage au sein des locaux universitaires et de sa transmission à la Rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Fait à Dijon, le 1^e septembre 2023 Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

Phobre d'U